

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 4 Avril 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33 **Présents :** 25

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, AUDIN, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, CARPENTIER-BORTOLOTTI, BOUCHEZ, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur BIREMBAUT Bernard (*pouvoir à Madame MIRASOLA*), Monsieur ANDRZEJCZAK (*pouvoir à Monsieur AUDIN*), Monsieur HOCHART (*pouvoir à Madame GAJDA*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame THOMAS*).

Absents excusés : Monsieur TONNEAU, Madame DANDOIS.

Absents : Monsieur BRAILLY, Monsieur VANDENDOOREN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 3/9 : AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT. Clôture de l'Autorisation de l'Autorisation de Programme n° 2010-002 dédiée aux aménagements de la rénovation urbaine du Faubourg Duchateau.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Dans le cadre du projet de Rénovation Urbaine du Faubourg Duchateau, la Collectivité a choisi de budgéter les opérations d'investissements placées sous sa maîtrise d'ouvrage par le biais des autorisations de programme – crédits de paiement.

Par délibération n° 15 du 1^{er} Avril 2010, le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir une autorisation de programme (n° 2010-002) pour financer la totalité des aménagements.

Par délibération n° 3/1 du 11 Avril 2024, l'autorisation de programme n° 2010-002 a été réajustée afin de suivre au mieux les contraintes liées à la réalisation des travaux d'aménagement prolongés jusqu'en 2024, notamment pour la viabilisation des parcelles situées de part et d'autre d'une nouvelle voirie entre rue de l'Escaut et rue du Stade.

Les derniers travaux prévus suite au réajustement voté lors du Conseil Municipal du 11 Avril 2024 étant terminés, il convient aujourd'hui de clôturer l'autorisation de programme n° 2010-002 et d'arrêter les montants définitifs de celle-ci comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Travaux – MOE – CSPS – Assainissement	11 661 347,18€	8 377 326,54€
Etudes – Missions – Concertations	842 680,07€	644 859,05€
Aménagements complémentaires	569 457,93€	0,00€
TOTAL	13 073 485,18€	9 022 185,59€

Au vu de ces éléments, il est donc proposé à l'Assemblée :

● **DE CLÔTURER** l'Autorisation de Programme n° 2010-002 relative aux aménagements de la Rénovation Urbaine du Faubourg Duchateau.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

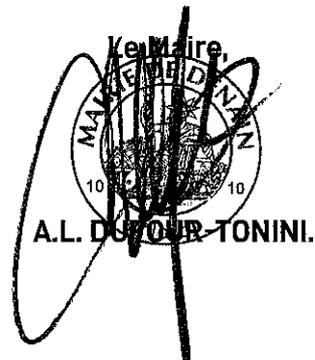
DECISION : ADOPTE PAR 28 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

S'est abstenu : Monsieur FEDDAL.

Le Secrétaire de séance,


T. SANCHEZ.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

A.L. DUBOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....